

În materie de drept civil, procedurile și acțiunile în curs intentate înainte de încheierea perioadei de tranziție vor continua în temeiul legislației UE. În baza unui acord reciproc între UE și Regatul Unit, Portalul e-justiție va păstra informațiile legate de Regatul Unit până la sfârșitul anului 2024.

Réclamer des dommages-intérêts à l'auteur de l'infraction

Irlanda de Nord

Ces questions concernent le demandeur, son représentant et les tribunaux.

Comment réclamer des dommages-intérêts à l'auteur d'une infraction ou tenter un recours/obtenir satisfaction ou d'autres voies de recours/de satisfaction dans le cadre d'un procès (procédures pénales), et à qui dois-je adresser cette demande?

-

À quel stade de la procédure pénale dois-je introduire une demande?

-

Que puis-je demander et comment dois-je présenter ma demande (indiquer un montant total et/ou préciser les préjudices individuels, le manque à gagner et les intérêts perdus)?

-

Existe-t-il un formulaire spécifique à de telles demandes?

-

Quelles preuves dois-je fournir à l'appui de ma demande?

-

Des frais de justice ou autres sont-ils liés à ma demande?

-

Puis-je bénéficier d'une aide juridictionnelle avant et/ou pendant la procédure?

Puis-je l'obtenir si je ne vis pas dans le pays où se déroule la procédure?

-

Quand la juridiction pénale peut-elle rejeter ma demande ou refuser de faire droit à ma demande contre l'auteur de l'infraction?

-

Puis-je introduire un recours contre une telle décision ou chercher d'autres moyens de recours/de satisfaction?

-

Si le tribunal m'accorde des dommages et intérêts, comment en garantir l'exécution par l'auteur de l'infraction et quelle aide puis-je obtenir à cet effet?

-

Dernière mise à jour: 02/10/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.